

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Lanvallay
Commune de LE QUIOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 7 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril 2023 à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11	Présents : CARRÉ Arnaud, HERVET Axel, PEPION Adeline, DIVEU Erwann, LABOUE Briec, QUEMENER Sonia, MORIN Amandine, LOGUIVY Christine
Présents : 8 Votants : 10	Absent ayant donné procuration : Charles LEFORT donne procuration à Adeline PÉPION, CHEVALIER Lucie donne procuration à Sonia QUEMENER, Absent excusé n'ayant pas donné procuration : Absent non excusé : CHAPON Thierry

Secrétaire de séance : Madame Sonia QUEMENER

1

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h43
Il est constaté que le quorum est atteint.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de retirer de l'ordre du jour l'affaire concernant les « modifications des horaires d'accueil au public », « le renouvellement des délibérations pour les commerces ambulants » ainsi que « l'étude du Plan d'épandage » de Rophémel.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour retirer ses trois affaires.

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu des réunions du 9 et du 16 mars 2023,
- **Compte administratif** : rapporteur M. Le Maire
Vote M. Axel HERVET
- **Compte de Gestion** : rapporteur M. Le Maire
Vote Me Adeline PEPION
- **Vote des Taux Fiscaux** : rapporteur M. le Maire
- **Organisation** : rapporteur M. Le Maire
 - Modification des Horaires de la secrétaire de mairie
 - Modification des Horaires d'accueil au public
- **Investissement 2023** : rapporteur M. Le Maire
- **Vote des Subventions aux associations** : rapporteur M. Le Maire
- **Vote du budget général 2023** : rapporteur M. Le Maire

- **Présentation du scénario technique « Refonte des déchets »** : rapporteur M. Le Maire
- **Retour du dernier Conseil d'École** : rapporteurs M. Axel Hervet et M. Briec Laboue
- **Commerces Ambulants** / renouvellement des délibérations de juillet à juillet : rapporteur M. Le Maire
- **Etude** Plan d'Épandage/Décantation Usine d'Eau Potable de Rophémel : rapporteur M. Le Maire

Validation des comptes-rendus des deux précédentes réunions du conseil municipal du 9 et 16 mars 2023 :

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos des comptes-rendus des précédentes réunions du conseil municipal, n'ayant aucune remarque ceux-ci sont validés par l'ensemble du conseil.

Présentation du compte administratif 2022

Monsieur le maire rapporte le bilan financier de la commune du Quiou pour 2022 et les perspectives pour 2023.

Les résultats de fonctionnement pour 2022 sont à 105911.96€, le solde d'exécution d'investissement est quant à lui négatif de 12672.25€ ce qui fait un résultat d'exercice de 93239.71€.

Il rappelle que pour 2022 les frais de fonctionnement de charges à caractère générales ont été de 57175€, les frais de personnel de 62730€ et les charges de gestion courante de 77700€. Les recettes de fonctionnements 2022 ont été en fiscalité local de 100385€ et en dotation et participation de 80576€.

Après présentation des comptes administratifs, monsieur le maire quitte la salle du conseil et le conseil municipal nomme monsieur Axel Hervet, 1^{er} adjoint, président de séance pour le vote.

Après étude et délibération, monsieur Axel Hervet fait procéder au vote du compte administratif 2022 pour le budget principal de la commune à main levées.

Le conseil municipal approuve par 9 voix pour, Mr le maire de prenant pas part au vote.

Présentation des comptes de gestion 2022

Madame Adeline Pépion, 2^{ème} adjointe, est nommée présidente de séance pour le vote.

Après étude et délibération les comptes de gestion sont approuvés.

Vote des Taux Fiscaux

Monsieur la maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition pour 2023. En effet, vu la conjoncture et l'inflation qui touche beaucoup de nos concitoyens, il est nécessaire que la municipalité participe à un effort de solidarité par une gestion plus stricte de ses comptes publics.

Il rappelle que la base d'imposition prévisionnelles sera augmentée par les services de l'état et il serait indécent de rajouter des impôts supplémentaires. De plus, d'autres taxes vont être en augmentation à savoir les services du SPANC, la gestion de l'eau etc.. Politiques venant de Dinan Agglomération.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de monsieur le maire afin de ne pas augmenter des taux d'imposition supplémentaires.

Affectation du résultat de 2022 pour le budget principal 2023

Monsieur le maire demande que les 93239.71€ soit affecté au R 002 et que l'affectation en réserve R 1068 en investissement soit de 12672.25€.

Le conseil municipal valide cette affectation de résultat.

Personnel contractuel

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'augmenter les heures de travail hebdomadaire de l'agent contractuel Garance Françoise, afin de lui permettre la réalisation de toutes les tâches inhérentes à sa fonction d'adjoint administratif principal dans de bonnes conditions. Le temps de travail initial de 21h + 2h ne permettant pas une bonne organisation du travail. C'est pourquoi monsieur le maire propose l'ajout de 5h hebdomadaire au temps de travail effectif.

Madame Garance Françoise aura un avenant à son contrat de travail prenant effet le 15 avril 2023 pour une durée de travail hebdomadaire de 27h + 1h.

Le brut fiscal annuel augmentera de 15826€ (N-1) à 19567.20€ (N), soit une augmentation annuelle de 3741€ incluant une prime d'IFSE de 176.30€ sur la base de la rémunération de l'indice 353.

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité l'avenant de travail de madame Garance Françoise.

Indemnisation de frais kilométriques

Monsieur le maire indique que, pour la réalisation de certaines tâches, les agents Territoriaux ne possédant pas de véhicule de fonction, et utilisant leur véhicule personnel sur ordre de mission du maire et/ou des adjoints, doivent pouvoir être indemnisés de leurs frais kilométriques.

M. le maire demande au conseil municipal d'accorder une indemnisation kilométrique, indexée sur le barème de l'état.

Les déplacements devront être inscrits sur l'agenda professionnel de l'agent, indiquant la date, l'heure et le motif de celui-ci pour une meilleure transparence.

Une demande de remboursement de frais kilométriques sera transmise par l'agent concerné pour signature auprès du Maire et indemnisation sur le salaire, soit mensuellement, soit trimestriellement en fonction des déplacements réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place d'une indemnisation kilométrique pour les agents territoriaux dans les conditions ci-dessus exposées.

Indemnisation des frais de missions Élus

Monsieur le maire précise pour la délibération n°11 voté lors de la séance du 14 avril 2016, que des indemnités kilométriques peuvent être demandées par les conseillers municipaux non adjoints, en remboursement de frais de route liés à leurs déplacements réalisés sur ordre de mission du maire et/ou des adjoints.

Les demandes doivent être formulées trimestriellement par écrit, datées et signées.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les précisions ci-dessus.

Les votes de subventions aux associations

Monsieur le maire propose, pour l'année 2023, de voter les subventions pour les associations qui en ont fait la demande. Il rappelle que la même somme est attribuée à toute les associations hors APE afin d'être le plus équitable possible. Seul l'AFBN reste à 5€ puisque cette subvention de 5€ correspond aux frais d'inscription de l'association.

Les subventions seront versées après présentation par ces associations de leur compte de gestion de l'année N-1 et du bilan financier.

FNACA de Plouasne	50
Groupement des Communes aux Noms burlesques et chantants	50
Resto du Cœur	50
Palet Quiousien	50
Pierres Vives	50
APE du collège de Plouasne	72
ASS. Chasseurs	50
APE Evran - Le Quiou	72
Fondation du Patrimoine	50
AFBN	05
MONTANT TOTAL :	499

4

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement des subventions ci-dessus détaillées.

Vote du budget principal 2023

Monsieur le maire présente les grandes lignes du budget 2023.

Après avoir repris les délibérations ci-dessus pour les charges de personnel ou les subventions aux associations. Monsieur le maire propose un budget à hauteur de 320 861€ en fonctionnement et de 127 076.90€ en investissement.

Il rappelle les charges à caractère général et propose la somme de 53 652€ soit près de 7% de moins que l'année 2022.

Il ajoute cependant qu'il a budgété environ 40% supplémentaire en ce qui concerne l'Energie. Les charges de personnels et frais assimilés passent à 68473€ reprenant l'avenant de madame Françoise et l'avancement de grade de monsieur Goupil.

Les attributions de compensations seront de 10800€ représentant la participation aux différentes compétences de l'agglomération.

Les autres charges de gestion courantes passent à 80360€ à noter les frais d'école via le syndicat des Faluns à hauteur de 46825.76€.

Le CCAS se voit attribuer une subvention de 2400€

Et les subventions aux associations votés en préambules sont quant à elles de 755€ (499€ de votées et 256€ réservées pour d'éventuelles nouvelles associations).

Les intérêts réglés à l'échéance (Prêt de banque) sont à hauteur 3760€.

En recette de fonctionnement, les produits de services, les impôts et taxes, les fiscalités locales et les dotations et participation plus les autres produits de gestion courante représentent quant à elles 227661.34€.

Les investissements sont présentés sous forme de tableau :

Projet		
DEPENSES	Prix HT	Prix TTC
Espace Jeux enfants	11 882,50 €	14 259,00 €
Jeux et structure école	9 717,00 €	11 660,40 €
Alarme Bâtiment communal	2 978,63 €	3 574,36 €
Matériel Communal	3 462,51 €	4 155,00 €
Imprimante Jet	466,65 €	559,98 €
Palissade La Gare	3 000,00 €	3 300,00 €
Petits Travaux Ecole (2135)	1 190,00 €	1 309,00 €
Total :	28 507,29 €	37 508,74 €

RECETTES	Prix HT	
Fonds de Concours (Dinan-Agglomération)	6 480,00 €	
Contrat de Territoire (Département)	8 639,00 €	
FCTVA (retour investissement 2021)	8 476,85 €	
Total :	23 595,85 €	

Total Investissements après Recettes	4 911,44 €	13 912,89 €
---	-------------------	--------------------

A noter, le cout réel d'investissement moins les fonds de concours s'élèvent pour la commune du Quiou à 4911.44 HT.

Monsieur le maire rajoute que la somme de 78832,90€ présente dans la section d'investissement représente une réserve budgétaire qui pourra être utilisée pour des investissements communaux futures.

Après lecture du budget sous la forme M57, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget 2023 présenté par monsieur le maire.

Déchets :

Monsieur le maire présente le scénario technique « réforme des déchets » proposé par Dinan Agglomération.

Après présentation du scénario et après débat, le conseil municipal regrette que le service « déchet » ne soit pas le même sur l'ensemble du territoire.

Il serait mieux qu'un seul service existe pour tous les habitants de Dinan agglomération en reprenant les spécificités citadines, rurales et balnéaires afin que l'utilisateur ne soit pas une nouvelle fois tributaire de hausses supplémentaires pour un moindre service.

Si le conseil municipal approuve la proposition pour le compostage, étendu sur l'ensemble de l'agglomération, il émet des réserves sur des décharges sauvages qui pourraient être encore beaucoup plus nombreuses, et cela serait malheureusement une nouvelle fois aux employés ou élus municipaux de gérer ces désagréments.

Le conseil municipal rappelle également que des augmentations de taxes et de tarifs ont été voté par l'agglomération en début d'année notamment pour les services SPANC et de la gestion des eaux.

Le conseil municipal trouve dommageable que toutes ces politiques importantes en terme environnementale, réduction des déchets, eaux pluviales, eaux usées, alimentation en eau potable, ne soient pas gérées dans une politique globale aux services des concitoyens afin de ne pas avoir de hausses importantes en termes de taxes.

Le conseil municipal demande à monsieur le maire de voter contre les propositions présentées à ce jour par Dinan Agglomération.

Retour du dernier Conseil d'École

M. Hervet et M. Laboue présentent le dernier conseil d'école et les coûts réels demandés par le syndicat des Faluns gérant nos écoles publiques. Ils présentent ce tableau ci-joint :

Participation Fonct° Syndicat	Ecole Sainte Anne	
Mars	4 541,27 €	141,33 €
Avril	4 541,27 €	141,33 €
Mai	4 541,27 €	141,33 €
Juin	4 541,27 €	141,33 €
Juillet	4 541,27 €	141,33 €
Août	4 541,27 €	141,33 €
Septembre	4 541,27 €	141,33 €
Octobre	4 541,27 €	141,33 €
Novembre	4 541,27 €	141,33 €
Décembre	4 541,27 €	141,29 €
TOTAL :	45 412,70 €	1 413,26 €
Total Annuel :		46 825,96 €

Ils rappellent avoir annoncés au dernier conseil d'école, qu'une nouvelle structure de jeu avec remplacement de la dalle du dessous a été budgétisé pour un montant total de 11660.40€ TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les participations ci-dessus énoncées pour le fonctionnement des écoles.

La séance a été levée à 21h45

Le Maire,
Arnaud CARRÉ



Erwann DIVEU



Charles LEFORT

Procuration

Brieuc LABOUE



Axel HERVET



Lucie CHEVALIER

Procuration

Amandine MORIN



Christine LOGUIVY



Adeline PEPION



Thierry CHAPON

Absent non excusé

Sonia QUEMENER



